

devraient diminuer et que, dans bien des cas, elles pourraient augmenter.

On a beaucoup parlé, monsieur le président, du problème de l'intégration, mais le gouvernement prépare l'intégration du plus vaste régime de pension au pays, celui des fonctionnaires fédéraux, et aucune difficulté insurmontable ne s'est posée. Il n'y aura aucune perte d'avantages pour personne, à l'âge de la retraite. Nous reconnaissons que des problèmes d'intégration seront compliqués, dans le cas de certains régimes industriels existants, mais il ne faudrait pas les considérer comme insolubles.

En fait, monsieur le président, bon nombre de ces pensions tiennent déjà compte de la pension de sécurité de la vieillesse qui a augmenté graduellement. J'estime que les problèmes d'intégration au régime de pension du Canada ne seront pas plus difficiles à résoudre dans notre pays que dans les autres pays dotés de programmes d'assurance sociale à participation. Je pense que nous serons témoins d'une forte augmentation des régimes de pension personnelle au Canada, parce que le régime de pension du Canada incitera employés et employeurs à songer davantage à cette question de la pension. Ils chercheront les moyens d'ajouter des suppléments à la pension de base, versée à l'âge de 65 ans par le régime de pension du Canada et par la pension de la sécurité de la vieillesse.

J'aimerais maintenant dire quelques mots de l'utilisation des modestes réserves qui, selon les rapports actuariels, s'accumuleront, en vertu du régime de pension du Canada. J'emploie le mot «modeste» intentionnellement et très sincèrement, parce que, même si ces réserves semblent considérables en soi, elles sont très modestes en comparaison des prestations à payer en vertu du régime. Le gouvernement gardera ces réserves dans une caisse distincte et il se propose d'en placer environ la moitié dans des obligations émises en garanties par les provinces en fonction des cotisations versées par les diverses provinces participant au régime de pension du Canada, l'autre moitié devant être placée en obligations du gouvernement du Canada. On se propose de prescrire, dans la mesure, des consultations périodiques à cet égard entre le ministre des Finances et les trésoriers provinciaux.

Pour terminer, monsieur le président, je tiens à dire d'abord que le régime sera administré par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social qui sera chargé de verser les prestations et que les cotisations versées en vertu du régime seront administrées par le ministère du Revenu national; des garanties appropriées seront insérées dans

la mesure pour assurer le versement équitable des cotisations.

Le régime de pension du Canada proposé par ce projet de résolution sera extrêmement avantageux pour tous les Canadiens. Je propose respectueusement que l'on franchisse dès que possible l'étape de la résolution pour que tous les honorables députés puissent prendre connaissance du bill afin d'en discuter en connaissance de cause lors de la deuxième lecture et lorsqu'il sera déféré au comité mixte dont a parlé le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

M. Nugent: Monsieur le président, j'espère ne pas trop abuser de votre patience en formulant mes observations ce soir. Je suis certain que l'autre côté de la Chambre se fera vite l'écho de cet espoir. A mon avis, il est important, même à l'étape de la résolution, de passer rapidement en revue le régime de pension envisagé afin d'être sûrs de ne pas faire fausse route. Tous les députés se sont sans doute, pendant la dernière, ou même les deux dernières campagnes électorales, déclarés en faveur d'un régime de pension pour tous les Canadiens.

Je ne doute pas que chacun, ici à la Chambre, tient beaucoup à voir mettre en œuvre un régime de pension. C'est, sans aucun doute, une question épineuse du point de vue politique. A mon avis, l'avenir politique d'un député qui se prononcerait contre le régime de pension serait plutôt compromis. C'est précisément cet aspect qui me trouble. J'estime que l'appréhension purement politique à ce sujet a pris de telles proportions qu'elle risque de nous rendre moins critiques que nous devrions l'être si nous voulons un régime répondant à tous nos espoirs. Sans doute est-ce le devoir de l'opposition, à la Chambre, d'examiner d'un œil critique la mesure qu'on lui propose pour qu'elle ne renferme pas le germe de difficultés futures et qu'on parte du bon pied.

Franchement, plusieurs aspects de la résolution m'inquiètent. D'abord, il y a le désir du comité de franchir sans délai l'étape habituelle, et je me demande pourquoi il faut tellement se dépêcher quand il s'agit d'une mesure si importante. Les montants qu'exige l'établissement d'un pareil régime sont si considérables qu'ils donnent le vertige. C'est un programme de longue haleine, qui touchera un grand nombre de gens. La question est extrêmement complexe. Les montants qu'il serait possible de gaspiller, en cas d'erreur dans la comptabilité ou dans les données actuarielles, sont assez considérables pour que nous soyons prêts à examiner à nouveau la question, à vérifier et révéifier, afin de bien savoir où nous allons. Il est vrai que le gouvernement a exprimé le désir de